

DGS/DRH : FAITES VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

S'approprier les outils pour faire respecter les principes de la laïcité

1 JOUR, 7 HEURES

RESSOURCES HUMAINES

CODE : GNU24

Objectifs de la formation

Intégrer le cadre juridique sur les valeurs de la République et la laïcité

Diffuser et faire respecter les valeurs de la République au sein des services de sa collectivité et à l'égard des usagers du service public

S'approprier la méthodologie pour faire respecter les valeurs de la République auprès des différents partenaires

Parmi nos formateurs

- BUCHET Katia
Avocate en droit public des affaires,

Public concernés

- Directeur Général des Services (DGS) ; Directeur des Ressources Humaines (DRH)

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

Les directeurs de services sont amenés à faire respecter le principe de laïcité au sein de leurs services, plusieurs actions sont à mettre en place en urgence notamment l'élaboration d'un plan de formation pour les encadrants et les agents avant fin 2024.

Cette formation présentera une solution clé en main pour les directeurs des services pour faire vivre les valeurs de la république en interne, en relation avec les usagers du service et en relation avec les partenaires de leurs collectivités.

Approche juridique des valeurs de la République et de la laïcité

- Présenter les droits fondamentaux des personnes
- Quels sont les textes fondateurs de la laïcité en France
- Focus sur les articles du code général de la fonction publique portant sur le respect des valeurs de la République

TRAVAIL DE GROUPE Quiz : Les participants devront répondre à un panel de questions dont les réponses seront argumentées par le groupe et complétées par le formateur

Rappel des droits fondamentaux et les obligations des agents en matière de laïcité

- Analyser les droits fondamentaux des usagers : le respect des principes d'égalité et de non-discrimination
- Le droit des agents publics au respect de leurs convictions religieuses
- L'interdiction faite aux agents publics de manifester leurs convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions
- Identifier ce qui relève d'une méconnaissance des valeurs de la République
- Analyser des sanctions encourues en cas de non-respect des valeurs de la République : responsabilité de la collectivité et des agents

S'approprier la boîte à outils à disposition des DGS et DRH pour faire vivre les valeurs de la République en interne

- Identifier le rôle et les fonctions du référent laïcité
- Comment impliquer les élus
- Communiquer sur le projet : diffusion de l'attachement de la collectivité aux valeurs fondamentales
- Elaborer un plan de formation portant sur la laïcité et les valeurs de la République
- Impliquer les encadrants en vue de la diffusion de bonnes pratiques en interne
- Communiquer sur les actions menées : note de service, messagerie, intranet, affichage
- Organiser une journée des valeurs de la République, de la laïcité
- Intégrer les règles relatives au respect des valeurs de la République dans les documents internes : règlements intérieurs, chartes, fiches métiers

ATELIER Individuellement, les stagiaires élaborent un plan d'actions pour « Faire vivre les Valeurs de la République » au sein de leur collectivité

Découvrir la boîte à outils à disposition des DGS et DRH pour faire vivre les valeurs de la République auprès des usagers du service public

- Impliquer les encadrants en vue de la diffusion de bonnes pratiques pour l'accompagnement des agents dans leur quotidien
- Déterminer le code de conduite de l'agent en relation avec les usagers : mode d'emploi à destination de l'agent, diffusion de bonnes pratiques
- Focus sur la charte de la laïcité des services publics (version du 9 décembre 2021)

Retours d'expérience

- Sur la base du volontariat, les stagiaires sont invités à identifier les situations problématiques vécues au sein de leur collectivité
- Echanges en plénière sur l'identification des solutions et des pratiques probantes avec l'appui de l'expert

Boîte à outils à disposition des DGS et DRH : faire vivre les valeurs de la République auprès des partenaires de la collectivité

- Comprendre les impacts de la loi de 2021

- Faire respecter les valeurs de la République auprès des différents partenaires : entreprises, associations
- Impliquer les encadrants intermédiaires en vue de la diffusion de bonnes pratiques auprès des partenaires extérieurs
- Comment bien communiquer en externe
- Intégrer les règles relatives au respect des valeurs de la République dans les conventions conclues avec les partenaires
- Focus sur le contrôle des financements

ATELIER Sur la base d'une situation fictive, les stagiaires sont amenés à contrôler le mode de fonctionnement et le financement d'une association au regard de la loi de 2021

Evaluation des acquis et débriefing en plénière

Dates

Classe virtuelle Paris

17/11/2025 17/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.